

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 13 Février 2024

Nombre de membres			
CC AS	En exercice	Présents	Votants
15	15	08	09

Date de convocation
02 FEVRIER 2024

Objet de la délibération
Projet de soutien aux proches aidants

N° de délibération
004 - 2024

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Vincente OBIOL, Christine LE ROY DE PRESALE, Annie COGNON, André AGNIEL.

Absent(s) : CLIMENT Catherine, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Sarah AÏT IDIR, Claude CADENAT, Marie-Line VIGNE, Françoise LLINARES (donne procuration à Delphine POIRIER).

Les familles et les proches sont souvent les pivots du maintien à domicile de personnes en situation d'handicap, de perte d'autonomie ou de maladie grave. Il y a lieu de reconnaître et de soutenir cette réalité ; il est donc proposé depuis 2021 d'exercer une action ciblée auprès des aidants.

Ces événements de soutien se présentent sous la forme d'ateliers mensuels dont l'objectif est de permettre aux personnes concernées de bénéficier d'un espace d'échanges, d'informations et de réflexions autour d'une problématique commune.

Des professionnels interviennent pour apporter un éclairage aux questions des aidants et pour les accompagner dans la prise en charge du proche aidé. Ainsi, ils aident à la compréhension de différents comportements, permettent aux aidants de bénéficier d'un soutien moral et de rompre avec la solitude.

Le budget prévisionnel de cette action est estimé à 7 360,00 € annuels pour 2024.

Il est proposé de renouveler le partenariat avec l'association des aidants d'Occitanie (A.D.A.O.), et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des proches aidants.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Oùï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Centre Communal d'Action Sociale,

DECIDE

1. d'approuver le projet présenté ;
2. de choisir l'appellation «Ma Bulle » pour le projet susmentionné ;
3. de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'accompagnement et du soutien des proches aidants.



Le Maire
Jean-Marie FOURNIER
J. Fournier